



Tarifs des Parts Sociales 2018

Le Conseil d'administration a décidé de pratiquer pour chaque type de part les tarifs suivants :

B	cessible	5.200 EUR
BC	couple cessible	8.300 EUR
C	non-cessible	3.800 EUR
CC	couple non-cessible	5.500 EUR
E	junior enfant de membre (-18 ans)	900 EUR
G	semainier	2.500 EUR

Remarques :

- Lors de l'achat d'une part sociale, la cotisation pour l'année de souscription est réduite de 50 % pour les parts B, BC, C et CC.
- Pour transformer une part non cessible en une part cessible, il suffit de verser la différence entre le montant payé pour l'achat de la part non cessible et le tarif en vigueur pour l'acquisition d'une part cessible. Cette possibilité de transformation n'est possible que pendant 3 ans à dater de la souscription.

Toute personne désirant souscrire à une part doit être présentée par un parrain ou une marraine membre de l'ASBL Golf de l'Empereur. Elle est également autorisée à demander le parrainage du Président, du Vice-Président ou de l'Honorable Secrétaire de L'Empereur.

Tarifs et conditions applicables du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Quels sont vos avantages ?

1. Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur votre cotisation la première année (uniquement pour les parts B, BC, C et CC).
2. Vous bénéficiez d'une réduction de 25 % par an sur la cotisation annuelle sans part sociale.
3. A L'Empereur, l'achat d'une part sociale ne se fait pas à fonds perdu, vous investissez dans **un actif** qui peut être cessible en cas de départ du club. Une part non cessible peut-être transformée en part cessible pendant une durée de 3 ans à dater de la souscription.
4. Si vous êtes en ordre de cotisation et que l'actionnariat-membre est de minimum 250 coopérateurs, nous nous engageons à racheter votre part sociale cessible pour un montant de 2500 euros (part individuelle) ou 3800 euros (part de couple). Le remboursement des parts cessible se fait entre le mois de novembre de l'année en cours et le mois de janvier de l'année suivante.
5. Vous êtes assurés de pouvoir renouveler votre membership année après année et ne pas être soumis à une règle de limitation du nombre de membres.
6. Vous détenez un **droit de vote** à l'Assemblée Générale pour l'élection du Capitaine.
7. Vous permettez à votre Club d'avoir plus de ressources pour investir et améliorer **votre confort**.

Le secrétariat se tient à votre entière disposition pour vous donner tout complément d'informations.

Conditions applicables du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018